

Papiers à conserver chez soi

3 mois

- Extraits de naissance, de mariage ou de décès.

1 an + l'année en cours

- Factures de téléphone
- Ordres de prélèvement automatique
- Récépissés d'envoi de recommandé

2 ans + l'année en cours

- Avis d'imposition des taxes d'habitation et foncières
- Contrats de prêts à la consommation (2 ans après la dernière mensualité)
- Factures de petits appareils ménagers (sauf si garantie plus longue)
- Factures d'eau...
- Mandats postaux
- Décomptes de remboursements de soins médicaux et de versements des prestations de maternité
- Bulletins de versement des allocations familiales
- Compte-rendu de visite au contrôle technique automobile. A compter de 1996 : 2 ans

4 ans + l'année en cours

- Copies des déclarations d'impôt
- Avis d'imposition
- Redevance T.V.

5 ans + l'année en cours

- Arrérages de rentes et de pensions alimentaires
- Justificatifs de paiements des cotisations SS et URSSAF (dans le cadre des emplois familiaux par exemple)
- Baux de location (5 ans après le départ du logement que vous soyez le locataire ou le bailleur)
- Factures EDF-GDF

De 10 ans à 30 ans + l'année en cours

- Contrats de prêts immobiliers (10 ans après la dernière mensualité)
- Tous documents concernant la construction, les gros travaux ou les réparations effectuées sur les logements dont vous êtes propriétaire
- Talons de chèques, relevés bancaires.

30 ans

- Avis de remboursement d'un sinistre ou d'un accident corporel
- Reconnaissance de dette dans le cas de prêts entre particuliers

Jusqu'à la retraite

- Certificats de travail
- Bulletins de salaire

Toute la vie

- Contrat de mariage
- Donation
- Succession
- Livret de famille
- Livret militaire
- Jugement d'adoption
- Jugement de divorce
- Titres de pensions
- Titres de propriété des biens acquis
- Contrats d'assurance vie
- Carnet de santé et rapports d'expertise médicale
- Diplômes

Limite de validité

- Factures d'achat automobile : tant que vous êtes propriétaire de la voiture
- Factures des objets de valeur : aussi longtemps que les objets pour une éventuelle indemnisation vol (+ photos des objets)
- Factures des appareils photos : nécessaire pour le passage en douane
- Certificats de garantie : pendant toute la durée
- Dossier scolaire : pendant la durée des études
- Devis : jusqu'à l'établissement de la facture
- Polices d'assurance : jusqu'à la résiliation + 2 ans
- Règlements de copropriété : jusqu'à la revente
- États des lieux : jusqu'au remboursement du dépôt de garantie